



REGLEMENT CONCOURS DE DESSIN 2023

Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre du festival de Bande dessinée de Chambéry, l'école d'arts appliqués ENAAI et l'association Chambéry Bande dessinée proposent d'organiser un concours de dessin, ouvert **du 10 juillet au 29 septembre 2023**.

Ce concours a pour thème : **Les animaux sauvages**

L'objectif étant de dessiner un ou plusieurs animaux sauvages ou en voie de disparition, pour mettre en avant la thématique du respect de l'environnement et plus largement de l'écologie.

Article 2 : Participants

Le concours de dessin est gratuit et ouvert à tous selon **3 catégories d'âges** :

- Enfants de – de 12 ans
- Adolescents jusqu'à 18 ans
- Adultes

Il est **réservé aux amateurs**. Les professionnels du dessin, de l'illustration, de la bande dessinée ou les personnes ayant déjà été publiées ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle, respectant les consignes suivantes :

- Réalisé sur un support papier au format A4 minimum et A3 maximum. Le numérique n'est pas autorisé.
- Il peut être en noir et blanc ou en couleurs
- Toutes les techniques manuelles sont acceptées : feutre, crayon, peinture, collage, etc.
- Un seul dessin par personne est autorisé
- Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner le dessin

L'utilisation entière ou partielle de logiciels d'intelligence artificielle est interdite.

Article 4 : Acheminement des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés ou déposés au plus tard le 29 septembre 2023 2022 à l'adresse suivante :

École ENAAI by ESDAC
10 allée Lac Saint André – BP 10247
73 370 LE BOURGET DU LAC

Article 5 : Droits d'auteur

Les participants au concours autorisent l'école ENAAI et l'association Chambéry Bande Dessinée à reproduire et à utiliser gratuitement les dessins sur tout support et dans le cadre de leurs campagnes de communication et lors du festival de bande dessinée de Chambéry.

Les dessins pourront être affichés avec le nom, le prénom, et l'âge de leur créateur lors de ce festival.

Article 6 : Désignation des gagnants

Le jury reste souverain de ses choix, aucune réclamation ne sera admise. Il jugera les réalisations de manière impartial et indépendante selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Qualités plastiques et techniques
- Regard et originalité

Les gagnants seront répartis selon les 3 catégories d'âge.

Article 7 : Lots

Les lots seront décernés aux gagnants lors du festival de bande dessinée de Chambéry, du 6 au 8 octobre 2023. Les 3 gagnants seront contactés en amont par l'école ENAAI ou par l'association Chambéry Bande dessinée.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et ses résultats.

Article 9 : Règlement

L'école ENAAI et l'association Chambéry Bande dessinée ne pourront être reconnues responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés le concours devait être modifié, reporté ou annulé.



BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS DE DESSIN

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Numéro de téléphone (des parents si mineur) :

Adresse email (des parents si mineur) :

Je m'engage à respecter le règlement du concours de dessin organisé par l'école ENAAI et l'association Chambéry Bande dessinée dans la catégorie :

Enfants (- de 12 ans) Adolescents (- de 18 ans) Adultes

Signature du participant ou du responsable légal :